Institut des Relations Fournisseur Distributeur

POUR UN TRAITEMENT EFFICACE DES PENALITES

EGAlim 2 et EGAlim 3 ont modifié le cadre règlementaire et bouleversé les stratégies de négociation des clients.

Ces deux lois consécutives apportent une complexité nouvelle mais ont également ouvert de nombreuses opportunités et imposent certaines précautions pour sécuriser la relation commerciale et logistique, sur le fond comme dans la forme.

La loi, et notamment les nouvelles lignes directrices de la DGCCRF, encadrent de manière très strictes les pénalités que les clients et les fournisseurs peuvent appliquer.

EGAlim 2 et EGAlim 3 interviennent en complément de la recommandation CEPC qui visait déjà à assurer la légitimité des pénalités appliquées par les clients.

EGAlim 2 et EGAlim 3 ont un impact majeur sur le traitement des pénalités dans le cadre de la relation fournisseurs-clients.

Public concerné & prérequis

- Cette formation s'adresse aux profils suivants : PDG-DG, Gérants, Directeurs juridiques, Juristes, Directeurs et responsables Logistiques, Directeurs et responsables commerciaux, comptes-clé.
- Pas de prérequis exigé.
- Toutes personnes souhaitant perfectionner la préparation et la conduite des négociations logistiques.

Méthodes et outils

- Le nombre de participants maximum est de 10 en distanciel et de 12 en présentiel.
- Venir avec des exemples concrets de problématiques rencontrées
- Le support de formation est remis à chaque participant

Modalités d'évaluation

- Evaluation des acquis de chaque participant grâce à des études de cas, des cas pratiques, des Quiz...

Durée, date(s) & format(s)

Présentiel : formation délivrée dans nos locaux à Paris

1 journée, de 9h30 à 17h30 (soit 7 heures)
- **le mardi 1er décembre 2026**
- **le mardi 4 mai 2027**
- **le mardi 12 octobre 2027**
- **le mardi 30 novembre 2027**

Ou

Distanciel : formation délivrée à distance, via Teams

2 ½ journées, de 9h00 à 12h30 (soit 7 heures)
- **les mercredis 18 et 25 novembre 2026**
- **les mardis 23 et 30 mars 2027**
- **les mercredis 23 et 30 juin 2027**
- **les mercredis 17 et 24 novembre 2027**

Prix

- **990**€ HT (1 188€ TTC) par participant.
- Intra possible sur demande : contact@irfd.eu
- Cette formation donne lieu à une convention et peut être prise en charge par votre OPCO.

Objectifs

A l'issue de la formation, chaque participant sera capable de :
- Comprendre les changements majeurs dans le cadre de EGAlim 2 et EGAlim 3 (Descrozailles) liés aux pénalités
- Identifier et prioriser les points de négociation des contrats d'approvisionnement , d'achats et de logistiques au regard du nouveau cadre règlementaire
- Développer une méthodologie pour s'assurer que les pénalités appliquées respectent le cadre d'EGAlim 2 et EGAlim 3 (Descrozailles)

Programme de la formation

1. RAPPEL SCHÉMATIQUE DU CADRE EGALIM 2

2. LES ENJEUX D'EGALIM 2 ET D'EGALIM 3 EN MATIÈRE DE PÉNALITÉS

- Le rôle de la recommandation de la CEPC 19-1 antérieure à la loi EGAlim 2
- Les apports de la loi Descrozaille (pénalités)

3. LES PRINCIPALES MODIFICATIONS DU CADRE RÈGLEMENTAIRE APPLICABLE AUX PÉNALITÉS, NOTAMMENT LIÉES AUX NOUVELLES LIGNES DIRECTRICES DE LA DGCCRF

- Le taux de service // Le capage des pénalités
- Le rôle du préjudice subi // Les ruptures de stock
- La preuve du manquement // La procédure de contestation
- L'interdiction des déductions d'office
- La force majeure et les circonstances indépendantes de la volonté des entreprises

4. LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE RÈGLEMENTATION DANS LE CADRE DE LA RELATION AVEC LES CLIENTS

- Négociation des pénalités sur la base des contrats en cours
- Négociation de l'aspect pénalité des nouveaux contrats

5. MISE EN SITUATION À PARTIR DE CAS PRATIQUES :

- Comment utilisez-vous le guide des bonnes pratique CEPC et Egalim2 – EGAlim3?
 - Atelier 1 : Quelle action en cas de déduction d'office ?
 - Atelier 2 : Quelle action en cas de retard de livraison ?
 - Atelier 3 : Quelle stratégie logistique dans un cadre d'incertitude ?



Lydie FICHEUX
Consultante, Formatrice, Experte en Supply Chain



Adélaïde ROBARDEY
Avocat au sein du cabinet Loi & Stratégies, disposant d'une expertise en droit des contrats et des négociations entre fournisseurs et distributeurs

Ou



Jessica RAMOND
Avocat intervenant sur les questions de droit des contrats et de la consommation
Loi & Stratégies